

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 juin 2019

1^{ère} Commission
N° CP-2019-6-1-2

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT
3F GRAND EST
REHABILITATION THERMIQUE DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
A COLMAR

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à 3F Grand Est à hauteur de 100 %, pour un prêt d'un montant total de 54 000 € constitué d'une ligne de prêt selon l'affectation suivante :

- Prêt à l'Amélioration PAM Eco-prêt d'un montant de 54 000 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 6 logements locatifs sociaux située 22 rue du Nord à COLMAR.

Au cours de sa séance du 1^{er} septembre 2017 (CD-2017-4-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de 3F Grand Est, relative à une demande de garantie d'emprunt pour un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) d'un montant total de 54 000 € constitué d'une ligne de prêt selon l'affectation suivante :

- Prêt à l'Amélioration (PAM) Eco-prêt d'un montant de 54 000 €

à souscrire auprès de la CDC pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 6 logements locatifs sociaux située 22 rue du Nord à COLMAR.

Cette opération fera l'objet d'une présentation à la Commission Permanente lors de sa séance du 14 juin 2019 pour une aide départementale d'un montant de 11 400 €.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 105 568 € est prévu selon le tableau ci-après :

Prêt PAM Eco-prêt - CDC	54 000 €
Subvention Conseil départemental	11 400 €
Fonds propres	40 168 €
TOTAL	105 568 €

Les caractéristiques du prêt de la CDC pour lequel la garantie est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PAM
Enveloppe	Eco-prêt
Identifiant de la Ligne du Prêt	5249965
Montant de la Ligne du prêt	54 000 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de la période	0 %
TEG de la Ligne du Prêt	0 %
Phase d'amortissement	
Durée	15 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	-0,75 %
Taux d'intérêt	0 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	Double révisabilité
Taux de progressivité des échéances	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction de l'index de la Ligne du Prêt.

Dans le cadre de la convention signée le 8 décembre 2017 entre la CDC, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'Alsace (AREAL) et le Département du Haut-Rhin pour la période 2017-2020 (délibération n° CP-2017-4-10-8 du 7 avril 2017), ce prêt peut bénéficier d'une garantie à 100 % du Département sur l'emprunt souscrit par le bailleur dans le cadre de la réhabilitation thermique de son parc existant (article 4).

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le principe de cette garantie d'emprunt et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, y compris la prénotation hypothécaire de premier rang ainsi que les constats de main levée totale ou partielle, approbation de réaménagement, de renégociations, de transfert d'emprunt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT